



crédit photo : Thierry Poletti

Article 14 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 : « Tous les citoyens ont le droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée. »

La Lettre de l'Association

Juin 2019

Editorial

Chères Adhérentes, Chers Adhérents,
Depuis la dernière « Lettre de l'Association », datée de Mai 2018, le Conseil d'Administration de votre association a poursuivi son travail en assistant notamment aux Conseils Municipaux des Portes-en-Ré et aux Conseils Communautaires. Pour mémoire, des comptes-rendus, dans l'attente de la mise en ligne des procès-verbaux définitifs sur les sites Internet des collectivités locales, sont disponibles sur le site Internet de l'association : <http://adc-nordiledere.com>

Nous vous rappelons également que, si vous souhaitez vous impliquer dans la vie de l'association, vous pouvez vous porter volontaire pour assister à ces réunions et en assurer le suivi au profit de tous. Vous pouvez également diffuser la présente lettre autour de vous pour la faire connaître.

La fin du premier trimestre et le début du deuxième étant la période du vote des « budgets », Comptes Administratifs de l'année précédente et Budgets Primitifs de l'année en cours, la présente lettre sera principalement consacrée à une présentation synthétique de ces éléments comptables et financiers.

Votre Président : Loïc BAHUET

Site Internet

Pour mémoire l'adresse du Site Internet de l'association est : <http://adc-nordiledere.com>

A l'affiche

Dernières mises à jour dans l'onglet « Etudes » : études sur les évolutions de la Taxe d'Habitation, de la Taxe sur le Foncier Bâti, de la Taxe sur le Foncier Non-Bâti et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères dans les dix communes de l'Île de Ré jusqu'à l'année 2018.

A noter

La prochaine Assemblée Générale de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré se déroulera le :

**Samedi 10 août 2019, à partir de 10 H 00
dans la salle des Fêtes de la Mairie des Portes-en-Ré**

Pensez à réserver cette date pour pouvoir venir nombreux !

Taux des contributions locales votés pour 2019 (et évolution par rapport à 2018)

Taxes	Communauté de Communes	Ars-en-Ré	La Couarde-sur-Mer	Les Portes-en-Ré	Loix	Saint-Clément-des-Baleines
Habitation	11,06 % (0 %)	8,57 % (0 %)	10,54 % (0 %)	7,84 % (0 %)	8,51 % (0 %)	8,86 % (0 %)
Foncier Bâti	5,95 % (0 %)	14,81 % (0 %)	16,05 % (0 %)	14,58 % (0 %)	14,55 % (0 %)	18,04 % (0 %)
Foncier Non Bâti	17,44 % (0 %)	53,46 % (0 %)	23,99 % (0 %)	38,40 % (0 %)	34,57 % (0 %)	34,33 % (0 %)
GEMAPI	néant (-100 %)	-	-	-	-	-
Ordures Ménagères	15,50 % (0 %)	-	-	-	-	-
Cotisation Foncière des Entreprises	24,96 % (0 %)	-	-	-	-	-

Comptes Administratifs 2018 et Budgets Primitifs 2019

Comme chaque année les Comptes Administratifs de l'année passée et les Budgets Primitifs de l'année en cours des cinq communes du Canton Nord de l'île de Ré et de la Communauté de Communes de l'île de Ré feront l'objet d'analyses approfondies qui vous seront en partie présentées lors de la prochaine Assemblée Générale du 10 août 2019 et seront intégralement mises à votre disposition sur le site Internet de l'association sous la forme de « Radioscopies ».

Dans cette attente vous trouverez ci-dessous les principaux éléments des Budgets Principaux (hors Budgets Annexes type Ecotaxe, Camping, Port de plaisance...).



Communauté de Communes de l'île de Ré

En matière de fonctionnement : les dépenses réelles sont en baisse de 4,2 % entre 2017 (22,497 M€) et 2018 (21,541 M€) et sont budgétisées à hauteur de 24,780 M€ en 2019 (+15,0 %) ; les recettes réelles sont en hausse de 4,4 % entre 2017 (25,812 M€) et 2018 (26,946 M€) et sont budgétisées à hauteur de 26,190 M€ en 2019 (-2,8 %).

On appréciera la baisse des dépenses réelles de fonctionnement entre 2017 et 2018 et on notera que, sur la même période, la hausse des recettes réelles de fonctionnement provient notamment de la hausse de la fiscalité locale en 2018 avec la mise en place de la Taxe GEMAPI ; quant à 2019 on regrettera, une nouvelle fois, la non-corrélation entre la prévision de l'évolution des dépenses (en hausse de 15,0 %) et des recettes (en baisse de 2,8 %).

On regrettera également, comme chaque année, que le poste « Déchets », qui représente le quart des dépenses totales de fonctionnement, ne soit pas comptabilisé dans un Budget Annexe comme c'était le cas jusqu'en 2015.

En matière d'investissements : les dépenses réelles sont en forte baisse de 49,1 % entre 2017 (4,721 M€) et 2018 (2,404 M€) et sont budgétisées à hauteur de 13,695 M€ en 2019 (+ 470 %), en tenant compte du très important reste à réaliser de 2018 (7,135 M€) ; les recettes réelles sont en forte hausse de 103 % entre 2017 (2,468 M€) et 2018 (5,010 M€) et sont budgétisées à hauteur de 9,217 M€ en 2019 (+ 84 %), dont 4,663 M€ de restes à réaliser de 2018.

Les contraintes de circulation sur le pont de l'île de Ré ont fortement impacté les réalisations de la Communauté de Communes en 2018, mais, comme nous le signalons et le regrettons chaque année, la surévaluation systématique des dépenses d'investissement budgétisées ne permet pas d'en avoir une vision claire *a priori*.

Pour les opérations d'équipement, détaillées dans le Compte Administratif 2018, ce sont les travaux d'endiguement, pour 392 k€, et de la salle de spectacle de « La Maline », pour 362 k€, qui ont les coûts les plus élevés.



Ars-en-Ré

Entre 2017 et 2018 les éléments réels de la section de **fonctionnement** sont en hausse : 2,4 % pour les dépenses de 1,895 M€ à 1,941 M€ ; 5,2 % pour les recettes de 2,488 M€ à 2,617 M€. En matière **d'investissement** la tendance est inverse : - 4,8 % pour les dépenses réelles de 1,124 M€ à 1,070 M€ ; - 63,2 % pour les recettes réelles de 1,119 M€ à 0,412 M€.

Pour 2019 les dépenses réelles de **fonctionnement** sont annoncées en hausse de 22,9 % (2,386 M€ dont des hausses de 140 k€ des « Charges à caractère général » et des « Dépenses imprévues », de 90 k€ des « Amendes fiscales et pénales ») et les recettes en baisse de 1,1 % (2,588 M€). En matière **d'investissement** les dépenses réelles, incluant 1,474 M€ de restes à réaliser de 2018, seraient de 3,565 M€ (+ 233 % par rapport aux réalisations de 2018) et les recettes réelles de 1,558 M€, dont 0,092 M€ de restes à réaliser de 2018 (+ 278 % par rapport aux réalisations de 2018).

En matière d'opérations d'équipement les opérations « Ecole de voile », « Schéma directeur pluvial », « Aménagement bibliothèque - sanitaires école » et « Travaux de voirie » accaparent 59 % des 3,565 M€ de dépenses réelles d'investissement budgétisées.



Loix

La tendance pour la section de **fonctionnement** entre 2017 et 2018 est inversée par rapport à la période précédente : de 0,965 M€ à 1,004 M€ en matière de dépenses réelles (+ 4,0 %) et de 1,606 M€ à 1,585 M€ en matière de recettes réelles (- 1,3 %).

Il en est de même en section **d'investissement** mais avec des évolutions plus tranchées : de 0,520 M€ à 0,672 M€ en matière de dépenses réelles (+ 29,4 %) et de 0,661 M€ à 0,564 M€ en matière de recettes réelles (- 14,8 %).

Le Budget Primitif 2019 enregistre 1,132 M€ de dépenses réelles et 1,474 M€ de recettes réelles de **fonctionnement**, en évolutions respectives de + 12,8 % et - 7,0 % par rapport aux réalisations de 2018, et 1,572 M€ de dépenses réelles et 1,392 M€ de recettes réelles **d'investissement** (sans restes à réaliser), en évolutions respectives de + 134 % et + 147 % par rapport aux réalisations de 2018.

On regrettera une nouvelle fois que les opérations d'équipement ne soient pas détaillées.

Comptes Administratifs 2018 et Budgets Primitifs 2019



La Couarde-sur-Mer

Contrairement à la période précédente, les dépenses et les recettes réelles de **fonctionnement** sont en hausse entre 2017 et 2018 de, respectivement, 1,6 % (2,133 M€ vs 2,168 M€) et 9,0 % (2,996 M€ vs 3,264 M€).

Pour 2019 les dépenses réelles ont été budgétisées à 2,674 M€ (+ 23,3 % par rapport à 2018) et les recettes réelles à 2,806 M€ (- 14,0 % par rapport à 2018).

En matière **d'investissement** les dépenses réelles sont en hausse de 36,7 % entre 2017 et 2018 (1,076 M€ vs 1,471 M€) à l'inverse des recettes réelles qui sont en baisse de 39,7 % (1,284 M€ vs 0,774 M€).

Au Budget Primitif de 2019 les dépenses réelles ont été votées en hausse de 14,5 % par rapport à 2018 à 1,684 M€ et les recettes réelles également en hausse de 145,9 % à 1,903 M€.

Comme sur la période précédente, les travaux sur les bâtiments communaux et les travaux de voirie et sur les réseaux constituent le plus gros des dépenses réelles d'investissement.



Les Portes-en-Ré

Les dépenses et les recettes réelles de **fonctionnement** sont relativement stables entre 2017 et 2018 : 1,400 M€ vs 1,402 M€ pour les dépenses (+ 0,1 %) et 1,824 M€ vs 1,887 M€ pour les recettes (+ 3,4 %).

A contrario, en matière **d'investissement** les évolutions entre 2017 et 2018 sont beaucoup plus tranchées : hausse de 80,0 % pour les dépenses, à 1,402 M€, et baisse de 44,4 % pour les recettes, à 0,551 M€.

Dans le Budget Primitif de 2019 toutes les prévisions sont à la hausse : en **fonctionnement**, + 26,3 % pour les dépenses réelles à 1,771 M€ et + 24,3 % pour les recettes à 2,267 M€ ; en **investissement** (y compris les restes à réaliser de 2018), + 71,2 % pour les dépenses réelles et + 65,7 % pour les recettes réelles.

En 2019, comme en 2018, les dépenses de voirie constitueront le principal poste de dépenses d'investissement.



Saint-Clément-des-Baleines

Le Compte Administratif de 2018 de la commune de Saint-Clément-des-Baleines est surtout marqué par la baisse drastique des dépenses réelles **d'investissement** : - 86,7 % passant de 1,644 M€ en 2017 à 0,218 M€ en 2018. Pour le reste seules les recettes réelles de **fonctionnement** sont en hausse à 1,419 M€ (+ 7,2 %), les dépenses réelles de **fonctionnement** et les recettes réelles **d'investissement** baissant respectivement de 1,8 % (1,070 M€ vs 1,090 M€) et 4,6 % (1,438 M€ vs 1,507 M€).

Dans le Budget Primitif de 2019 : en section de **fonctionnement**, si les recettes réelles restent relativement stables à 1,435 M€ (+ 1,1 %) les dépenses réelles sont en hausse à 1,190 M€ (+ 11,2 %) ; en section **d'investissement** les dépenses réelles et les recettes réelles « font le grand écart », les premières étant annoncées en hausse de 560 % à 1,442 M€ avec les restes à réaliser de 2018 et les deuxièmes en baisse de 95 % à 0,071 M€ avec les restes à réaliser de 2018.

On regrettera que les opérations d'équipement ne soient pas détaillées dans les comptes de la commune de Saint-Clément-des-Baleines.

Focus sur... le Fonds de Roulement

Il existe différents indicateurs qui permettent de suivre et d'appréhender l'état des finances d'une collectivité locale dont le Fonds de Roulement (FDR)

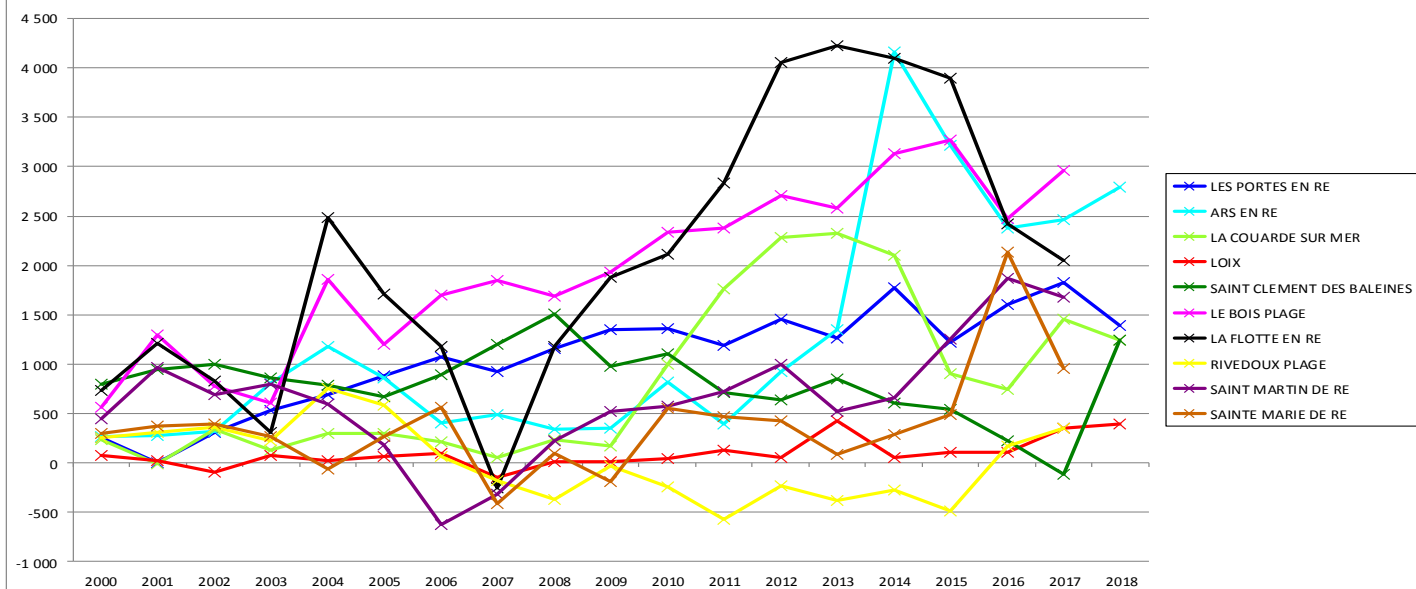
Le « Mémento financier et fiscal du Maire », publié en avril 2008 par la Direction Générale des Finances Publiques, en donne la définition suivante : « *C'est la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps.* »

D'un point de vue pratique, un Fonds de Roulement positif permet à la collectivité locale de couvrir le décalage entre les encaissements de recettes et les paiements de dépenses de son cycle normal de fonctionnement et le solde éventuel contribue à former sa trésorerie nette : elle dispose alors « d'un matelas financier ».

A l'inverse un Fonds de Roulement nul ou négatif prive la collectivité locale d'une certaine « aisance financière » et met sa trésorerie sous pression.

Le Fonds de Roulement peut être calculé directement à partir du Compte de Gestion de la collectivité locale ou récupéré directement sur le site Internet de l'Administration qui centralise les comptes individuels des collectivités locales françaises sur plusieurs années (https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/accueil/flux.ex?_flowId=accueilcclloc-flow).

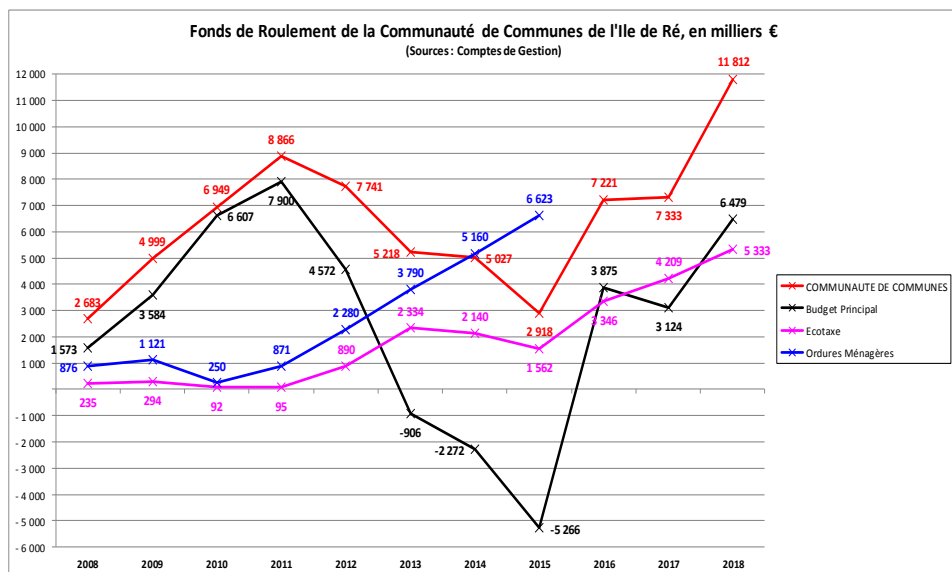
Fonds de Roulement des Budgets Principaux des communes de l'île de Ré, en milliers €
 (Sources : www.impots.gouv.fr/cil/zf1/communegfp/flux.ex?_flowExecutionKey=e1s13&_eventId=chiffrescles et Comptes de Gestion)



Sur la période étudiée (l'année 2018 n'étant pas encore disponible pour les communes du Canton Sud) on notera par exemple :

- * la situation favorable de communes comme Le-Bois-Plage-en-Ré et Les-Portes-en-Ré,
- * la situation tangente de la commune de Loix,
- * la situation longtemps défavorable de la commune de Rivedoux-Plage,
- * les évolutions ponctuellement défavorables de communes comme Saint-Martin-de-Ré en 2006, La Flotte-en-Ré en 2007, Saint-Clément-des-Baleines en 2017...

On peut également s'intéresser au Fonds de Roulement consolidé d'une collectivité locale, agrégation des Fonds de Roulement de son Budget Principal et de ses Budgets Annexes, comme par exemple avec la Communauté de communes de l'île de Ré.



Le Fonds de Roulement consolidé de la Communauté de Communes de l'île de Ré est positif sur toute la période étudiée (tracé en rouge).

Il est l'agrégation du Fonds de Roulement du Budget Principal (tracé en noir), très dégradé sur la période 2013-2015, et des Fonds de Roulement des Budgets Annexes Ecotaxe (tracé en mauve) et Ordures Ménagères (tracé en bleu).

Ce graphique illustre les propos du « Rapport d'observation définitive de la Communauté de Communes de l'île de Ré – Année 2012 et suivantes » de la Chambre Régionale des Comptes Aquitaine – Limousin - Poitou-Charentes, à la page 19/78, au chapitre « 4.4. Le fonds

roulement, le besoin en fonds de roulement et la trésorerie » : « Depuis 2013, les emplois immobilisés sont supérieurs aux ressources stables, il en résulte un fonds de roulement net global au 31 décembre 2014 négatif à hauteur de - 2,272 M€, alors qu'il était positif (+ 7,9 M€) au 1^{er} janvier 2012. Ce fonds de roulement a donc diminué de plus de 10 M€ au cours de la période. »

Ainsi, l'utilisation de la trésorerie disponible des Budgets Annexes par le Budget Principal de la Communauté de Communes de l'île de Ré se traduisait, par exemple dans le Compte de Gestion 2015 de ce dernier, par une dette de 7 791 M€ vis-à-vis de ses Budgets Annexes : 6 171 M€ vis-à-vis du Budget Annexe Ordures Ménagères et 1 619 M€ vis-à-vis du Budget Annexe Ecotaxe.

Cette pratique, bien que légale, procède d'un bien regrettable mélange des genres et amenait la Chambre Régionale des Comptes Aquitaine – Limousin - Poitou-Charentes à indiquer, dans le rapport précédemment mentionné : « Ce sont donc en dernière analyse ces deux budgets annexes qui contribuent à la trésorerie de la CdC de l'île de Ré... ».

Si le Budget Principal de la Communauté de Communes de l'île de Ré a, fort opportunément, absorbé le Budget Annexe Ordures Ménagères au 1^{er} janvier 2016, il demeure fortement débiteur vis-à-vis du Budget Annexe Ecotaxe de 3 663 M€ au 31 décembre 2018.